



Délibération
N° 2021-022-0

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : DÉCISION DE RÉUNION À HUIS CLOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 07/04/2021

SEANCE DU 12 AVRIL 2021

L'an DEUX MILLE VINGT et UN et le douze avril à dix-sept heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. SCANIGLIA Didier, Mme MANDRICHI Marie-Paule, M. ROSSI Alain, Mme LORENZI Thérèse, M. COVILLI Pierre-Antoine, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, M. REVELLI Hervé, M. PATRONE Etienne, Mme NATALI Emmanuelle, M. SIGURANI Olivier, Mme MINICUCCI Audrey.

Absents :

Mme FILIPPI Augusta, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. GRAZIANI Jean-Charles.

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,

Mme SIGURANI Marielle a donné pouvoir à Mme FORNESI Marie-Dominique,

M. CORMAT René-Pierre a donné pouvoir à M. SCANIGLIA Didier.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23

En exercice : 23

Présents : 17

Absents : 3

Représentés : 3

Mme NATALI Emmanuelle a été nommée secrétaire.

Comme l'autorise le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-18, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que la séance se déroule à huis clos en raison de la crise sanitaire.

La proposition de Madame Le Maire est mise en délibéré

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

DÉCIDE

✓ De se réunir à huis clos.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Madame Marie-Hélène PADOVANI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20210412-0562021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2021